

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JUIN 2012

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

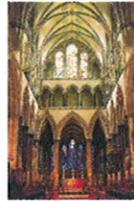
**Etaient présents** : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Jérôme BRUEL, Mr Jean-François BAZZARA, Mr Hervé CASTAINGS, Mme Virginie BONNET, Mr Gérard BRUEL et Mr Arnaud MIGNARD.

**Absents** : Mme Solange DUTOUR, Mr Patrice GEIGER

**Procuration** : Mr Patrice GEIGER à Mr Jean François BAZZARA.

Après rappel des décisions prises lors du Conseil précédent, l'ordre du jour est déroulé :

## **BATIMENTS:**



### **Réfection intérieure de l'église :**

L'adjoint en charge des bâtiments rappelle au Conseil Municipal le lancement de l'appel d'offre concernant la réfection intérieure de l'Eglise. 4 entreprises ont répondues et suite à la réunion de la commission en date du 14 juin 2012 portant sur le choix de l'entreprise, 2 entreprises ont été pré-sélectionnées.

Après levée de certaines incertitudes, le groupement d'entreprises CLEMENTE/CHEMINAL est retenu.

Le début des travaux est prévu le 27 août 2012. Le déménagement des bancs est prévu

**Lundi 20 août.**

L'adjoint en charge des bâtiments lance un appel à toutes les bonnes volontés pour aider au déménagement (RDV devant l'Eglise avec remorques et bras !!!)

L'échantillonnage des couleurs devrait être réalisé sur l'aile droite de l'Eglise. Un panel de testeurs composé d'élus, de paroissiens, de jeunes et d'adultes, donnera son avis sur le panel de couleurs proposé (les personnes intéressées peuvent s'inscrire en Mairie).



### Bâtiment ancienne poste :

Le bâtiment de l'ancienne Poste pourrait être cédé à un acquéreur. L'évaluation du bien a été demandée auprès du Service des Domaines et à un cabinet expert en immobilier d'entreprises (ce cabinet est agréé par le Tribunal Administratif de Roanne).



### Majoration de 30 % des droits à construire :

La loi réglementant l'urbanisme a été réformée en date du 20 mars 2012. Afin d'encourager la construction et la densification de l'habitat, cette réforme a décidé de majorer d'office, (sauf avis contraire du conseil municipal), de 30%, les limites et seuils freinant la construction (coefficient d'occupation des sols, hauteur maximale du bâtiment...) tels qu'ils figurent dans les documents d'urbanisme (Plan local d'Urbanisme PLU), et de consulter les populations concernées afin de recueillir leur avis.

**La population est invitée à donner son avis** par mail, par courrier ou sur le registre (cahier) disponible en mairie aux heures habituelles.

L'ouverture de la consultation officielle aura lieu du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2012 et la population pourra également rencontrer **les élus le samedi 21 juillet 2012 en mairie de 9H00 à 12H00.**



### Travaux voirie 2012 :

Suite à une réunion en Communauté des Communes de Balbigny, la Commune de Nervieux bénéficie de 37573.00 € de droits de tirage. Les travaux à réaliser portent sur :

- La mise en séparatif des Eaux Pluviales sur le Chemin du Prieuré : 8000 €.
- La réfection (en 3 couches) du Chemin du Prieuré s'élèvera : 8041 €
- Le goudronnage autour des plaques d'égouts de la STEP : 1058 €.
- Le goudronnage du parking de l'Ecole s'élève à 54 270 €.

Les membres du Conseil Municipal, et plus particulièrement la Commission Ecole, vont demander à la Commune de Mizérieux (puisqu'il s'agit du RPI Nervieux/Mizérieux) de participer aux frais de réalisation du chemin montant à l'école.

Enfin Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que les enquêtes publiques, concernant la cession de chemins publics dans le domaine du privé, devront être lancées après les vacances d'été. Le géomètre devrait intervenir rapidement afin de délivrer un certificat de numérotage pour les parcelles concernées.



### Agrandissement de la garderie :

La garderie périscolaire du RPI Nervieux/Mizérieux connaît depuis la rentrée scolaire 2011 un énorme succès. Plus de 25 enfants sont accueillis chaque matin et le bâtiment devient trop petit pour accueillir tous les enfants. Afin d'agrandir la garderie, il est prévu de récupérer le local situé à côté. Un courrier a été envoyé à ces deux associations pour leur demander leur accord de ne plus utiliser ce local. Les deux associations ont répondu favorablement à cette demande.

### ECOLE :

#### Cahier cantine et tarifs :

La commission école rappelle au Conseil Municipal la mise en place du cahier de cantine afin de prévoir le nombre de repas par semaine. Ces prévisions ont pour but de déterminer le nombre exact de repas à préparer chaque jour afin d'éviter le gaspillage.

Depuis le mois d'avril 2012, il a été constaté qu'un certain nombre de familles ne respectait plus la règle d'inscription préalable sur le cahier. Une réunion avec les parents d'élèves a eu lieu le 12 juin 2012 afin de les sensibiliser sur ce sujet. Après concertation il est décidé d'appliquer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2012/2013, permettant de couvrir pour partie le déficit annuel (- 5703 € pour 2011 ; estimé à 0.90 € / repas x 8600 repas soit 7700€ pour l'année 2012) et de responsabiliser les parents qui omettraient de réserver.

#### 1<sup>er</sup> cas :

Enfant ayant réservé inscrit sur le cahier et qui mange **3.65 €**

#### 2<sup>ème</sup> cas :

Enfant inscrit sur le cahier mais qui ne mange pas **3.65 €**

#### 3<sup>ème</sup> cas :

Enfant inscrit sur le cahier, qui ne mange pas mais dont la cantinière est prévenue par téléphone **0 €**

#### 4<sup>ème</sup> cas :

Enfant non inscrit sur le cahier et qui mange **4.75 €**

#### 5<sup>ème</sup> cas

Enfant non inscrit sur le cahier mais qui mange suite à un appel téléphonique des parents **4.20 €**

Prix pour le personnel enseignant ou autres adultes **5.40 €**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

Le prix de revient d'un repas s'élève à 4.75 €.

#### Tarifs garderie :

La commission école rappelle au Conseil Municipal le succès de la garderie périscolaire et l'obligation de mettre à disposition un adulte encadrant pour 12 enfants. La garderie périscolaire accueille en moyenne 25 enfants chaque matin. La municipalité avait du recruter en janvier 2012 une personne supplémentaire pour garder les enfants. Considérant le

déficit accumulé depuis le mois de janvier 2012 (- 3945 € en 2011, - 1359 € en 2010) dû à une hausse des charges salariales, le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs :

Tarif heure : 1.70 €

Tarif mois : 30 € (la facturation au mois s'appliquera à partir de 18 heures de présence).

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

#### Conseil d'école :

Le directeur de l'école, Mr VENET, a transmis le compte rendu du Conseil d'école du 21 juin 2012 (consultable sur [www.nervieux.fr/lavielocale/colematernelleetprimaire/compterendudesconseilsd'ecole](http://www.nervieux.fr/lavielocale/colematernelleetprimaire/compterendudesconseilsd'ecole)).

Au cours de cette réunion, le directeur a fait une rétrospective des activités réalisées depuis le mois de mars 2012. Des sorties ont été organisées pour chaque section de classe. De plus, les correspondants allemands sont venus en France du 11 au 15 juin. L'équipe enseignante a fortement remercié la municipalité et les employés municipaux pour les efforts réalisés, surtout ceux de la cantinière.

133 enfants sont inscrits pour l'année 2012/2013 mais ce chiffre peut encore évoluer compte tenu que l'année scolaire n'est pas encore clos et que la journée portes ouvertes de l'école va avoir lieu le mercredi 27 juin, jour qui va permettre aux familles et aux enfants de découvrir l'école. Tous ces enfants vont se dérouter en 6 classes : PS/MS ; MS/GS ; GS/CP ; CP/CE1 ; CE2/CM1 ; CM1/CM2.

Enfin, Mr le directeur annonce le départ d'une enseignante Mr PATOUILLARD et l'arrivée en septembre de Mme CLAIR, qui remplacera également le Directeur le jeudi.

#### Convention relative au règlement des frais de fonctionnement du RPI Nervieux/Mizérieux :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative au règlement des frais de fonctionnement du RPI Nervieux/Mizérieux, signée avec la Commune de Mizérieux. Cette convention porte sur les modalités de règlement des frais de fonctionnement qui s'échelonnent en 3 fois :

- Fin de l'année N : 30 % des frais de fonctionnement de l'année N-1,
- A fin juin de l'année N : 30 % des frais de fonctionnement de l'année N-1,
- A fin février de l'année N+ 1 : solde définitif de l'année N.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention.

#### **FINANCES :**

##### Admission en non valeurs :

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non valeur les produits inscrits aux rôles 2008 et 2011 qui n'ont pu être recouverts pour un montant total de 67.57 €.

##### Mise en place de la PAC (Participation à l'Assainissement Collectif):

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la participation pour le raccordement à l'égout (PRE) ne sera plus applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2012. Il rappelle également que la commune de Nervieux dispose d'un plan de zonage d'assainissement intégré dans le document PLU (Plan Local d'Urbanisme), qui définit les secteurs en assainissement

individuel et ceux en assainissement collectif. La loi L1131-7 du Code de la Santé Publique fixe les modalités de la participation à l'assainissement collectif (PAC) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Cette PAC peut être supérieur à 80% du coût d'un assainissement individuel, dont le coût est estimé, d'après les entreprises consultées, s'élève entre 6000 € et 12000 €, selon la capacité et la nature du sol.

Cette participation s'appliquera sur l'ensemble du territoire communal à l'exception des terrains soumis à un taux majoré de TA (Taxe d'Aménagement), supérieurs à 5 % (secteurs situés sur les Hauts de Grénieux, Le Coin, Chemin de Bel Air, entre la Route de Ste Foy et le Chemin de Riou et le Chemin Garnier).

Au vu de cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer le montant de la PAC ainsi :

1/ Pour les constructions nouvelles de type maison individuelle :

Le Montant de la PAC est fixé à 6000 € TTC, du par le propriétaire du terrain. Le montant réel des travaux de raccordement (établi sur devis) (en moyenne environ 3000 €) sera déduit du montant de la PAC.

2/ Pour les constructions nouvelles de type habitat collectif :

Le montant de la PAC est fixé à 3000 € TTC par logement, plafonné à 80 % du coût d'une installation d'assainissement individuel desservant l'immeuble, elle sera due par le propriétaire du bâtiment.

3/ Pour les constructions existantes lors de la mise en place des réseaux :

Les frais de branchements au réseau collectif seront facturés en totalité aux propriétaires selon le devis établi par l'entreprise agréée titulaire du marché public, majoré de 10 % pour frais généraux et accepté par ce dernier.

## **FETES ET CEREMONIES :**

### Inauguration de la STEP:

L'inauguration de la STEP est prévue le samedi 30 juin 2012 à 10H30, sur site.

Les Sociétés SINBIO (le bureau d'étude) et TPCF (le maitre d'ouvrage) participeront aux festivités en organisant le vin d'honneur.

Un chapiteau sera monté pour cette occasion.

Mr le Président du Conseil Général Bernard BONNE, Mr le Député Paul SALEN, Mr le Sous Préfet Jean Michel PORCHER, Mr Le Conseiller Régional Jean-Pierre TAITE, Mr et Mme les Conseillers généraux feront l'honneur de participer à cette inauguration.

La station fonctionne techniquement depuis début mars 2012 sans anomalie constatée.

### Préparation de la Fête Patronale:

La fête patronale aura lieu comme chaque année le vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 septembre.

Du fait d'un trop petit nombre de conscrits, le programme a été préparé par le Comité des fêtes :

vendredi soir : concours de pétanque

samedi matin : tournée des brioches (sans les conscrits), et tournée des pavés publicitaires

samedi après-midi : concours de boules lyonnaises entre l'Association Boules Joyeuses et les élus du Conseil Municipal.

samedi soir : retraite aux flambeaux en collaboration avec les Fifres du Roannais, puis feu d'artifice (un administré de la commune propose à l'adjoint en charge de la vie Associative et Culturelle, de sonoriser le feu d'artifice. De ce fait, le feu d'artifice sur fond musical devrait enchanté petits et grands.

dimanche matin : déguisement pour les enfants de l'école, intervention des Libellules Foréziennes (majorettes au masculin) et groupe de Bandas. Puis s'en suivra le vin d'honneur et la remise des récompenses du fleurissement communal.

dimanche soir : repas froid et bal musette.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**MJC journée portes ouvertes** : Le président de la MJC informe le Conseil Municipal qu'une journée portes ouvertes à la MJC aura lieu le samedi 30 juin 2012 de 11H00 à 16H00. 80 repas devraient être servis. A 13H30 débutera l'atelier artistique enfants suivi de la guitare et du théâtre adultes.

**Fête du Sou des Ecoles** : la fête de fin d'année du Sou aura lieu le samedi 30 juin 2012 à partir de 19h00 sur le Champ de Foire.

**Foirefouille** : elle aura lieu le dimanche 12 août 2012 sur le Champ de Foire. Le Comité des Fêtes est l'association organisatrice.

**Rapport d'activité 2011 des pompiers de la Loire** : Jean Luc DURRIS présente brièvement un compte rendu du rapport d'activités 2011 des Pompiers de la Loire. La commune de Nervieux a compté 54 interventions pour l'année 2011. La réglementation concernant les réserves incendie sont moins strictes : désormais il peut être accepté 2 réserves d'eau de 30 m<sup>3</sup> ou une réserve d'eau de 60 m<sup>3</sup> au lieu d'une réserve de 120 m<sup>3</sup>.

**Piste Cyclable** : Mr le Maire présente au Conseil Municipal un courrier du Conseil Général de la Loire selon lequel le montant global estimatif des travaux s'élèverait à 128 000 € TTC, pour la partie prise en charge par le Conseil Général (entre la Croix Jaune et le Pont de Balbigny), compte tenu des nombreuses contraintes environnementales (zone Natura 2000 et zone naturelle et sensible).

**Chemin des écoliers:** Mr Le Maire explique au Conseil Municipal que lors des gros orages, le ruissellement de l'eau fait dégrader le chemin et qu'il convient d'y remédier en goudronnant le chemin. Il présente au Conseil Municipal un devis d'un montant TTC de 4449.12 €. Un conseiller municipal propose de faire réaliser un devis pour bétonner ce chemin. La décision définitive sera prise au prochain Conseil Municipal.

**Redevance ordures ménagères :** La Communauté de Communes de Balbigny va lancer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 la redevance incitative des ordures ménagères (la taxe des ordures ménagères sera calculée par rapport au poids des détritiques). Cette nouvelle réglementation a pour but d'augmenter la qualité du tri, de diminuer le gaspillage et de faire diminuer le coût de collecte des ordures ménagères. L'organisation de la tarification a été votée mercredi 27 juin 2012. Elle se décompose de la façon suivante :

- Les personnes qui réaliseront un véritable effort pour trier leurs ordures devraient constater une baisse d'environ 20 % de leur facture.
- Les ménages qui réaliseront un effort moyen de tri ne devraient pas être impactés.
- Les ménages qui ne réaliseront aucun effort, seront très pénalisés et leur facture sera plus élevée.

Des tests seront mis en place à partir du mois de juillet 2013, afin de sensibiliser et de mettre en place ce système. Les anciens containers seront remplacés par de nouveaux et certains seront équipés de cadenas dans les secteurs collectifs.

Une réunion publique d'information aura lieu :

**Le vendredi 19 octobre 2012 à la Salle Jeanne d'Arc sur la nouvelle redevance et le tri.**

**Syndicat des Eaux de la Bombarde :** le prix de l'eau ne devrait pas augmenter.

**Médiathèque de Balbigny :** Suite à une réunion en date du 18 juin 2012, le Conseil Général a recensé 250 lieux de lecture publique dans le département, avec des niveaux de fréquentation très variables ce qui incite au regroupement en fermeture. 57 adhérents de Nervieux vont à la médiathèque de Balbigny. Il est constaté un sursis pour les petites bibliothèques municipales. Les bénévoles de la bibliothèque de Nervieux comptent environ 13 visiteurs par mois, la bibliothèque de Nervieux survit grâce aux visites des élèves du RPI (90 livres sont échangés chaque semaine)

**AG Arcadia et AG ADMR :** Lors de la réunion en date du 13 juin 2012 à l'occasion de l'Assemblée Générale d'ARCADIA et de l'ADMR, le bureau de ces deux associations ont informé le public des difficultés financières rencontrées. Ces difficultés économiques sont expliquées par la baisse croissante des subventions accordées par l'Etat et le Conseil Général, et le non ajustement des tarifs. L'Association ADMR refuse même de nouveaux adhérents.

**Communauté de communes :**

- Ressources communautaires : la Commune de Nervieux se voit attribuée la somme de 2700 € sur le Fond de péréquation intercommunale.
- Etude sur l'habitat : la première étude avait été lancée en 2001, mais n'avait pas été validée à cause d'un manque de suivi. Une décision est prise de relancer cette étude, qui porte sur 3 points :
  - L'habitat indigne,
  - L'isolation,
  - L'énergie.

**Assemblée générale du Foot** : Lors de cette réunion, les membres du bureau ont informé le public des coûts croissants des frais d'entretien et des frais de pénalités reçues lors des matchs. Toutefois les comptes sont positifs et le nombre de licences ne cesse d'augmenter. L'adjoint en charge de la vie associative informe de la décision du bureau du FCN de transférer les fonds de l'ancien club à la nouvelle structure, afin de clôturer cette association. Le devis de réfection du bas côté du terrain d'entraînement est validé. Les travaux seront réalisés courant de l'été.

\*\*\*\*\*

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 17 juillet 2012